



**Commune d'AUBIGNOSC**  
04200

[www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)  
[mairie.aubignosc@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubignosc@wanadoo.fr)  
**04 92 62 41 94**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES MUNICIPAUX

**ARRETE MUNICIPAL N°60/2023**

*portant récépissé de déclaration et autorisation  
temporaire D'occupation du Domaine Public  
communal)*

**OBJET : JOURNEES DU PATRIMOINE  
DE PAYS ET DES MOULINS  
LES 24 ET 25 JUIN 2023**

**--- Le Maire de la Commune d'AUBIGNOSC,**

--- VU la demande d'autorisation, en date du 09 juin 2023, de Mme Caroline DEGUIN présidente de l'association « Les Amarines – Patrimoine et Solidarité» – et la demande temporaire d'occupation du Domaine Public communal en faveur de ladite association, pour l'organisation de cette manifestation.

--- VU le code générale des collectivités territoriales et notamment ses article L.2212-1 et L.2212-2 ;

--- Considérant la nécessité de règlementer même temporairement l'occupation du Domaine Public communal

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

- à Mme Caroline DEGUIN présidente de l'association « Les Amarines – Patrimoine et Solidarité», de sa déclaration en vue de l'organisation des journées du patrimoine de pays et des moulins des 24 et 25 juin 2023.
- L'organisateur sera lui-même responsable des particuliers qu'il accueille.

AUTORISE

- Mme Caroline DEGUIN présidente de l'association « Les Amarines – Patrimoine et Solidarité», à occuper le Domaine Public Communal :
- **à le samedi 24 juin 2023 et le dimanche 25 juin 2023**
- de 09 h 00 à 18 h 00 : Eglise Saint Julien, Impasse Saint Julien
- **à titre "exceptionnel".**
- Une police d'assurance "*Responsabilité Civile*" couvrant ladite manifestation devra être préalablement souscrite par l'organisateur.

---Fait à AUBIGNOSC, le 12 juin 2023

Le Maire

René AVINENS



Copie "pour information" à :

- Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER.
- M. le Cdt de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de & à CHATEAU ARNOUX-ST-AUBAN/LES MEES